



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au 615 20^{ème} avenue, Deux-Montagnes, le **mardi 16 novembre 2021** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin (voir point 1).

Sont présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Adoption de l'ordre du jour du 16 novembre 2021
3. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**



2021-11-070

1. **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE la présidence actuelle est venue à échéance en raison de la non réélection de la titulaire du poste lors des élections municipales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un président d'assemblée;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE NOMMER monsieur Denis Martin à titre de président d'assemblée de la présente séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-071

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-072

3 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QU'à 17 h 45, la séance soit ajournée au 24 novembre à 18h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Martin
Président d'assemblée

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier